

PROPOSITION AU PREMIER CONGRÈS
INTERNATIONAL DE LINGUISTES

QUELLES SONT LES MÉTHODES LES MIEUX
APPROPRIÉES À UN EXPOSÉ COMPLET ET PRATIQUE
DE LA PHONOLOGIE D'UNE LANGUE QUELCONQUE?

Toute description scientifique de la phonologie d'une langue doit avant tout comprendre la caractéristique de son système phonologique, c.-à-d. la caractéristique du répertoire, propre à cette langue, des différences significatives entre les images acoustico-motrices.

Une spécification plus détaillée des types de ces différences est très désirable. Il est surtout utile d'envisager comme une classe à part de différences significatives les corrélations phonologiques. Une corrélation phonologique est constituée par une série d'oppositions binaires définies par un principe commun qui peut être pensé indépendamment de chaque couple de termes opposés.

La phonologie comparée doit formuler les lois générales qui régissent les rapports des corrélations dans les cadres d'un système phonologique donné.

L'antinomie de la phonologie synchronique et de la phonétique diachronique se trouverait être supprimée du moment que les changements phonétiques seraient considérés en fonction du système phonologique qui les subit. Le problème du but dans lequel ces changements ont lieu doit être posé. La phonétique historique se transforme ainsi en une histoire de l'évolution d'un système phonologique.

D'autre part, le problème du finalisme des phénomènes phonétiques fait, que dans l'étude du côté extérieur de ces phénomènes, c'est l'analyse acoustique qui doit ressortir au premier plan.

ARGUMENTATION

La thèse de F. de Saussure définissant la langue comme un système de valeurs relatives est presque généralement admise dans la linguistique contemporaine. Cependant on n'a pas été assez conséquent pour en tirer pratiquement toutes les conclusions. La phonologie synchronique d'une langue se borne, dans la plupart des cas, à caractériser les sons du point de vue de la production et sans tenir compte de leur rôle dans le système phonologique. Ainsi les différences significatives ne sont pas suffisamment délimitées en elles-mêmes et distinguées des différences extragrammaticales (c.-à-d. combinatoires et extérieurement motivées, ou bien stylistiques et, comme telles, relevant de systèmes fonctionnels différents).

Pourtant cette délimitation même ne suffirait pas non plus: il serait nécessaire de spécifier les types de différences phonologiques significatives. Il y a deux types fondamentaux de différences entre les images acoustico-motrices. Ce sont — pour nous servir de termes empruntées à la logique — les différences entre les images disjointes et les différences entre les images corrélatives. Si les sujets parlants sont conscients d'une corrélation entre les images, ce n'est que grâce à la présence dans leur système phonologique d'une série d'oppositions binaires du même type. Dans ces conditions, la pensée linguistique est à même d'abstraire le troisième terme (ou terme de comparaison) des couples concrets; d'autre part, le substrat commun aux deux termes de chacun de ces couples se laisse aussi abstraire, et forme ainsi une entité réelle dans le système phonologique donné.

En voici quelques exemples. Le système phonologique du russe comporte les corrélations suivantes: „consonnes sonores — consonnes sourdes”, „consonnes molles — consonnes dures”, „voyelles à accent dynamique — voyelles sans accent”. Le système phonologique du tchèque comporte les corrélations suivantes: „consonnes sonores — consonnes sourdes”, „voyelles longues — voyelles brèves”. En plus des corrélations propres au tchèque le serbe littéraire comporte celles-ci: „voyelles à accent musical — voyelles atones”, „voyelles accentuées à intonation montante — voyelles accentuées à intonation descendante”.

Il est surtout important d'envisager les corrélations comme un type particulier de différences phonologiques, parce que certaines de ces corrélations se trouvent entre elles dans des rapports réguliers, c.-à-d. que l'absence de telle ou telle corrélation dans un système phonologique donné est régulièrement liée soit à l'absence soit, au contraire, à la

présence d'une autre corrélation dans le même système. Ainsi si dans un système phonologique la corrélation „longueur — brièveté des voyelles” manque, il y manquera également la corrélation „telle direction — direction contraire de l'intonation des voyelles”; s'il y manque la corrélation „telle direction — direction contraire de l'intonation des voyelles”, il y manquera également la corrélation „accent musical — atonie”; s'il y existe la corrélation „accent dynamique — absence d'accent”, il y manquera la corrélation „caractère mou — caractère dur des consonnes”. Cette régularité des rapports de corrélations, suffisamment explicable au point de vue psychologique, est un des facteurs les plus importants des changements phonétiques: la perte ou l'apparition d'une corrélation impose souvent la nécessité de reconstruire radicalement le système phonologique. Et c'est ainsi que du domaine de la synchronie nous passons dans le domaine de la diachronie.

Du moment que nous acceptons que dans la synchronie les éléments d'un système linguistique donné doivent être appréciés sous l'angle des fonctions qu'ils ont à remplir, nous sommes forcés d'abandonner l'ornière des „Junggrammatiker” dans la linguistique diachronique également. La conception selon laquelle les changements phonétiques sont fortuits et involontaires et que la langue ne prémédite rien nous nous faisait représenter la phonétique historique d'une langue comme une suite de troubles et de destructions aveugles causés par des facteurs extrinsèques du point de vue du système phonologique; ces actions désordonnées ne seraient que des cambriolages fâcheux et dépourvus de tout but.

La doctrine de F. de Saussure contamine et la conception en question et une façon téléologique de traiter la phonologie synchronique. Elle ne laisse par conséquent à la collectivité des sujets parlants qu'à trouver un sens à l'état de désordre, dans lequel ils se trouvent à un moment donné, en l'interprétant comme un système ordonné. Mais, en réalité, le rôle de la collectivité des sujets parlants est beaucoup plus actif, alors que la portée des „cambriolages phonétiques” dans l'histoire de la langue est beaucoup plus limitée. Partout, où un procès destructif a eu lieu, il est nécessairement suivi d'une réaction active. Et tout comme au jeu d'échecs la perte d'une pièce provoque souvent toute une série de déplacements de la part du joueur menacé, en vue de rétablir l'équilibre, de même dans une langue donnée, on a besoin de toute une série d'innovations phonétiques visant à restabiliser le système phonologique. Il arrive, aussi bien à la collectivité des sujets parlants qu'au joueur d'échecs, de recourir à des procédés qui, tout en sauvant la situation sur un point, risquent d'en-

traîner des conséquences désastreuses sur d'autres points du système. L'analogie saussurienne entre la langue et le jeu d'échecs peut être poussée jusqu'au bout. Il existe des changements linguistiques qui, pareillement aux déplacements dans le jeu d'échecs, ont „l'intention d'exercer une action sur le système”. Quand on étudie les changements phonétiques d'une langue, le premier problème qui se pose, c'est de savoir à quel point et dans quel sens ils visent et atteignent le système phonologique; en d'autres termes: sont-ce les différences significatives ou bien les éléments extragrammaticaux seuls qui en sont affectés? et si ce sont des éléments significatifs, lesquels?: des corrélations ou bien des différences entre les images disjointes? telle différence est-elle supprimée? deux différences sont-elles fondues ensemble? une nouvelle différence phonologique a-t-elle surgi? ou bien est-ce la nature particulière d'une différence déjà existante qui est modifiée? est-ce une limite entre deux valeurs phonologiques qui s'est déplacée dans les cadres d'une même différence? etc.

C'est que la question du but d'un événement phonétique qui s'impose de plus en plus au linguiste, à la place de la question traditionnelle des causes. Ce n'est pas en renonçant à la notion de „loi phonétique” qu'on dépasserait la tradition des „Junggrammatiker”, mais bien en interprétant cette notion téléologiquement et en abandonnant la conception mécanistique. C'est, en particulier, dans la mesure où les changements phonétiques ont été traités sans considération du système phonologique qui les subit qu'on n'est pas arrivé à atteindre les lois de la phonétique générale.

En mettant au premier plan le problème des tendances et des buts des faits phonétiques, la linguistique sera de plus en plus obligée de traiter ces phénomènes au point de vue de l'acoustique, car c'est précisément l'image acoustique et non l'image motrice qui est visée par le sujet parlant et qui constitue le fait social.

Réponse à l'une des questions posées par le Comité du Premier Congrès International de Linguistes, écrite en octobre 1927, ensuite approuvée et contresignée par S. Karcevski et N. Trubetzkoy. Elle fait partie d'une collection de *Propositions* (Nimègue, 1928) distribuée parmi les membres du Congrès et reproduite dans les *Actes du 1er Congrès International de Linguistes du 10-15 avril, 1928*.